

Collecte des déchets

Familleureux, Seneffe, Petit-Roeulx

PMC : lundi 28 décembre & lundi 11 janvier
 Conteneur papiers-cartons : lundi 11 janvier
 Déchets résiduels (moka) : jeudi 31 décembre & jeudi 14 janvier
 Déchets organiques (vert) : jeudi 24, 31 décembre & jeudi 7 janvier

Arquennes, Feluy

PMC : lundi 28 décembre & lundi 11 janvier
 Conteneur papiers-cartons : lundi 28 décembre
 Déchets résiduels (moka) : samedi 2 (et non le 1er) janvier & vendredi 15 janvier
 Déchets organiques (vert) : samedi 26 (et non le 25) décembre & samedi 2 (et non le 1er) janvier & vendredi 8 janvier

Attention !!! La collecte des déchets résiduels (sacs Moka) n'a lieu que tous les 15 jours !

En cas de problèmes avec les collectes veuillez contacter Hygea : **065/87 90 90** - hygea@hygea.be

Des questions concernant la collecte en porte-à-porte et les conteneurs papiers/cartons : **0800/11.799**

Collecte spéciale "sapins de Noël"

Celle-ci est gratuite et s'effectuera uniquement les jours suivants :

Le lundi 11 janvier à Seneffe, le mardi 12 janvier à Feluy, le mercredi 13 janvier à Arquennes et le jeudi 14 janvier à Familleureux et Petit-Roeulx.

!!! Les sapins doivent être déposés sur le trottoir la veille du passage après 18h00.

Ils doivent être débarrassés de leurs garnitures (guirlandes, décorations, etc.) et les pieds doivent être nus (pas de seaux, pots, mottes de terre, croix) sous peine de ne pas être ramassés.

Espace Jeunes - Stages de Carnaval 2021 (Du 15 au 19 février)

Inscriptions : à partir du mercredi 06 janvier 2021

Toutes les inscriptions se feront en ligne sur le site : seneffe.antopolis.be

Si vous ne disposez pas d'accès à internet, si vous rencontrez des soucis pour vous inscrire en ligne ou si vous avez besoin d'aide pour effectuer les inscriptions, veuillez contacter le Service Jeunesse au **064/52.17.97 - 064/52.17.91** - jeunesse@seneffe.be afin de convenir d'un rendez-vous.

La participation financière sera de **40 €** pour les 5 jours pour les enfants habitant l'entité, les enfants du personnel communal et du CPAS et de **70 €** pour les 5 jours pour les enfants hors entité. Ces frais comprennent les animations, les assurances, les transports en bus et l'accueil avant et après les activités (à partir de **7h** le matin et jusque **18h** le soir).

Aperçu du programme : les activités sont organisées de 9h à 16h

- Multisports (Ecole communale Arquennes) pour les enfants de M3 à P6 (S1 à S6 sous réserve des directives Covid)
- La fin de l'hiver à la mini ferme le Coquelicot (Arquennes) pour les enfants de M3 à P2
- Les mini dragons (Ecole communale Feluy) pour les enfants d'Acc à M1
- Les dragons au pays des chevaliers et des princesses (Ec Feluy) pour les enfants de M2
- Les aventures de dragons (Ecole communale Feluy) pour les enfants de M3
- Apprendre à rouler à vélo (Salle du Fier à Bras Familleureux) pour les enfants de M2 à P1
- Art et Mime « Drôles de têtes » (Maison de Jeunes Seneffe) pour les enfants de P3 à P6
- « La mode d'hier à aujourd'hui » et « Céramique, art et dessin en immersion néerlandais » (Bibliothèque et local de la Girelle Seneffe) pour les enfants de M3 à P2

Suite à la crise sanitaire due à la propagation de l'épidémie du Covid 19, nous vous informons que toutes les directives imposées par le Conseil National de Sécurité, les mesures locales et régionales ainsi que le protocole émanant de l'Office de la Naissance et de l'Enfance sont scrupuleusement respectés.

Date limite des inscriptions : mercredi 10 février 2021 à 12 heures

Permanence mensuelle du Collège communal

Vous souhaitez rencontrer vos élus, directement, sans rendez-vous, et leur soumettre vos questions et vos propositions ? Votre Bourgmestre, vos Echevins et votre Présidente du CPAS se tiennent à votre disposition pour un échange direct qui n'a qu'un seul objectif : rencontrer vos préoccupations.

Où ? Dans la salle des mariages, à l'arrière de la Maison Communale.

Quand ? Chaque premier lundi du mois de 19h à 20h.

Il vous est aussi possible de prendre un rendez-vous de manière individuelle avec le membre du Collège de votre choix.

Les coordonnées des membres du Collège sont accessibles via le lien suivant : https://www.seneffe.be/theme_commune/vie-politique/college-echevinal

Enquêtes publiques

Création d'une activité horticole avec le forage d'un puits ainsi que compostage et broyage de déchets organiques ruelle Jaset à Seneffe par la SRL OUTSPIRATION. Enquête publique jusqu'au 6 janvier 2021.

Aménagement d'un commerce de vente de véhicules d'occasion à Rue du Pont de Binche, 4 à Seneffe par la SPRL OXO CARS. Enquête publique jusqu'au 13 janvier 2021.

Modification importante d'un ensemble commercial, rue Rouge Croix 6 à Seneffe par la S.A. SNF. Enquête publique jusqu'au 25 janvier 2021.

Recyparc Hygea (rue de Tyberchamps - près du Canal)

ATTENTION !!! Fermeture exceptionnelle des recyparcs Hygea :

Jeudi 24 décembre (Réveillon de Noël)

Vendredi 25 décembre (Noël)

Jeudi 31 décembre (Réveillon de Nouvel An)

Offre d'Emploi

La Commune de Seneffe recrute un Ouvrier D4 –Jardinier (M/F)

Contrat APE – temps plein

Plus d'infos : www.seneffe.be

Marché du jeudi après-midi

Si vous êtes adeptes du marché du jeudi après-midi sur la Place Penne d'Agenais à Seneffe, il va falloir être vigilant le temps des fêtes de fin d'année !

En effet, cette année, les réveillons de Noël et de nouvel an tombent un jeudi. **Certains commerçants ont donc décidé de venir les mercredis 23 et 30 décembre 2020**, de 15h00 à 19h00 au lieu des jeudis 24 et 31 décembre.

Rappelons que le nombre de marchands qui participent à ce marché augmente et l'offre des produits est, pour votre plus grand plaisir, de plus en plus variées : vous y trouverez des fruits et légumes, une poissonnerie, une boulangerie, des tartes, des produits en vrac, des spécialités italiennes, des vêtements, des produits naturels, des produits laitiers et des fleurs. De quoi trouver votre bonheur pour les fêtes de fin d'année !

Vous voulez en savoir plus ? Contactez le service des Commerces par téléphone au 064/52.17.30, par mail à l'adresse commerce@seneffe.be ou rendez-vous sur www.seneffe.be.

Vos fenêtres en fête

Le marché de Noël ainsi que toutes les activités festives et les rassemblements qui font de cette période un moment de joie et de convivialité n'auront pas lieu.

Pour contribuer quand même à l'esprit magique et féérique de cette fin d'année, du 1er au 31 décembre, l'Administration communale invite tous les citoyens à décorer leurs fenêtres, façades ou vitrines pouvant être vues, à partir de la rue.

Décorer son lieu de vie, en faire profiter tous les habitants de son quartier et de son village peut contribuer au bien-être de tous en cette période difficile.

Si vous souhaitez prendre part à ce projet solidaire gratuit, vous êtes invité(e) à prendre une photo de votre décoration et à l'envoyer à l'adresse suivante : fetes-jumelage@seneffe.be.

Toutes les photos ainsi réalisées seront centralisées dans un album qui sera accessible à tous via le facebook de l'Administration communale et dévoileront ainsi une carte postale originale de l'entité.

Collecte de sang

Le mercredi 06 janvier

de 16h à 18h30 à la Salle Omnisport d'Arquennes.



Les feux d'artifice interdits durant les fêtes

Pour des raisons de sécurité sanitaire, les feux d'artifice sont annulés et interdits en cette fin d'année. L'objectif est d'éviter au maximum les grands rassemblements.

Plus d'infos : www.seneffe.be - Service environnement : 064/52.17.26

Le Conseil communal a procédé à l'élection du ou de la Président(e) pour la Commission communale des Affaires générales et a **désigné Monsieur Michel SCHEYS**.

Les membres du Conseil ont approuvé **les points mis à l'ordre du jour des assemblées générales des intercommunales auxquelles la commune est affiliée**. Ils se sont toutefois abstenus sur l'évaluation du plan stratégique d'Hygea.

Le projet du budget 2021 du CPAS a été approuvé. Le budget annonce un résultat à l'exercice propre en mali de 151.682,09 € et un strict équilibre à l'exercice global. L'exercice 2021 prévoit 5,1 Mio € de dépenses pour 4,9 Mio € de recettes auxquelles s'ajoutent des provisions et des réserves pour un montant de 260.000 €.

Plusieurs cahiers des charges ont été approuvés :

- Pour **les travaux d'aménagement d'une aire de jeux et d'un espace « street work out » situés à l'Avenue des Tulipes à Seneffe** d'un montant estimé à 130.680 €.
- Pour **les travaux de réfection des murs en moellons situés à la Cour de la Copenne à Arquennes** d'un montant estimé à 60.000 €.

- Pour **la pose d'un préau dans la cour de la salle polyvalente annexée à l'école de Feluy** d'un montant estimé à 17.000 €.
- Pour le **remplacement des menuiseries extérieures de l'école de Seneffe** d'un montant estimé à 40.000 €.

Plusieurs mesures de circulation routière ont été adoptées :

- **Établir des zones d'évitement striées trapézoïdales d'une longueur de 7 mètres dans la Rue de Courcelles**, disposées en vis-à-vis et réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 4 mètres, entre les n° 5/1 et 5 avec une priorité de passage en direction de Seneffe.
- **Étendre la zone limitée à 50 km/h au Chemin de la Claire Haie et de déplacer un coussin berlinois** en amont de la cabine électrique.
- **Interdire la circulation dans la Rue de Scarbotte et la Rue des Ecoles à tout véhicule de plus de 3,5 tonnes**, sauf pour la desserte locale.
- **Abroger la division axiale existant à la Rue**

Général Leman, entre son numéro 22 et son numéro 18. Vu qu'il a été décidé précédemment de modifier le sens de circulation autour de l'église de Seneffe, la division axiale n'a plus de raison d'être.

- **Autoriser les cyclistes à contresens dans le sens interdit existant dans la Rue de la Coulette**, depuis son numéro 25 à et vers la Rue Victor Rousseau.
- **Réserver un emplacement de stationnement pour les véhicules funéraires des pompes funèbres Lesseigne dans la Rue des Canadiens**, du côté impair, le long du numéro 31 sur une distance de 10 mètres en journée.

Enfin, le Conseil communal **prend connaissance de la décision du Conseil d'état concernant le refus du permis pour la société Van Gansewinkel**, dans le cadre du dossier du centre de gestion des déchets sur le site du Gripia à Seneffe. Après une procédure de près de trois ans, le Conseil d'État a jugé non fondés les moyens utilisés par la société pour contester le refus de permis. Le projet ne verra donc pas le jour. L'Administration demeurera attentive à l'évolution et au développement futur de cette zone.